

Affranchissement en numérale au tarif de la troisième [ou quatrième] classe. Permis
No. 1 Arvida, Qué. [PORT DE RETOUR GARANTI] à C.P. 370, Arvida Qué. G7S 4K9

**Société d'électrolyse
et de chimie Alcan Ltée**



L'ALCAN EST PRÊTE À NÉGOCIER

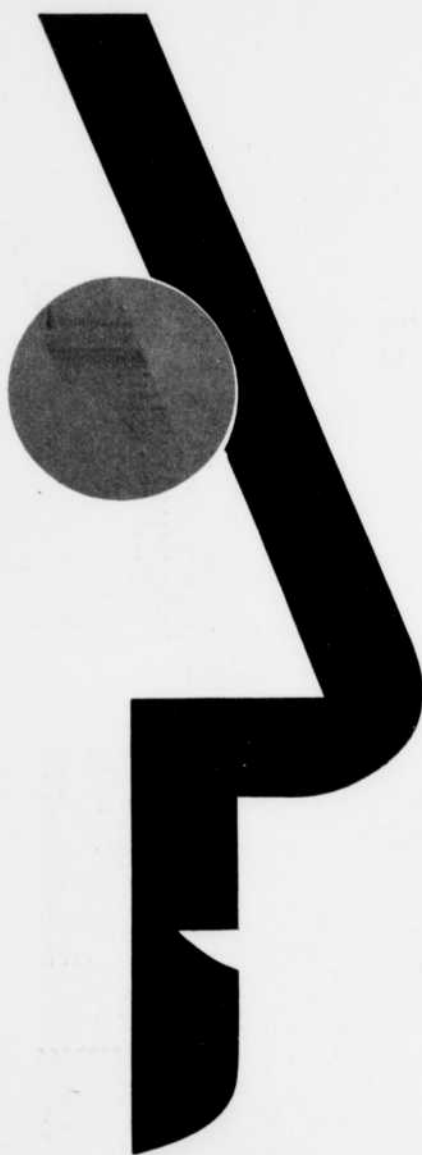
VENDREDI, 13 août 1976 -
Hôtel de ville, Ville de La Baie
- Il est onze heures. Les
représentants de l'Alcan vont
repandre, d'une minute à
l'autre, les discussions avec
les représentants de la FSSA.
Sont aussi présents à la
rencontre le maire de la Ville
de La Baie, M. Hervé Trem-
blay et le député du comté de
Dubuc, M. Ghislain Harvey.
Leur présence n'a qu'un seul
but: aider les deux parties en
présence, l'Alcan et la FSSA,
de se trouver un terrain
d'entente afin de reprendre les
négociations qui sont inter-
rompues depuis bientôt trois
mois.

Les interventions amenées le
mercredi précédent par le
maire et le député n'avaient
pas été vaines puisque, après
une heure de discussions, on
entrevoit, de part et d'autre,
la possibilité d'en arriver à un
protocole d'entente. Aussi,
lorsque les représentants des
deux parties ont repris le
chemin d'Arvida mercredi
soir, ils se sont déjà donnés
rendez-vous pour vendredi
matin afin de tenter de mettre
un point final sur ces
discussions.

Dès mercredi, on avait abordé
la question de la présence des
forces policières autour des

[Suite à la page 2]

l'Alcan est prête à négocier...



[Suite de la page 1]

établissements de l'Alcan. Les deux parties s'expriment tour à tour sur cette question et font part de leurs positions respectives: l'Alcan explique que depuis qu'elle a amorcé la rentrée de ses cadres sous la protection de la police, elle considère que la normalisation, qu'elle réclamait depuis le début, est maintenant à toutes fins pratiques réalisée et qu'elle est donc prête à reprendre dès ce moment les négociations avec ou sans la présence des forces policières; le Syndicat, de son côté, demande le retrait des forces policières.

A ce moment, le maire intervient dans la discussion et explique clairement aux deux parties en présence son point de vue sur cette question de forces policières: les responsables des sûretés municipales et de la Sûreté du Québec examineront la situation et jugeront des décisions qu'il faudra prendre sur cette question qui relève, en fin de compte, de leur entière responsabilité.

Aussi, dès le début de la rencontre de vendredi, le maire Hervé Tremblay répète ses explications et s'assure que les représentants des deux parties comprennent et acceptent le principe de la responsabilité des sûretés municipales et de la Sûreté du Québec.

Les discussions, analyses, conciliabules dureront toute la journée, soit à partir de onze heures vendredi jusqu'au début de la nuit de samedi. Les pourparlers aboutissent enfin à une entente verbale en présence du maire Tremblay et du député Harvey.

Le grand résultat de ces discussions qui durent depuis mercredi soir: les deux parties envisagent la reprise des négociations à court terme.

Ce résultat vient, en quelque sorte, mettre un point final sur l'entente **verbale** que les deux parties ont enfin conclue en présence du maire et du député.

Entente verbale plutôt qu'une entente signée, car les deux

parties n'ont pas réussi à s'entendre à ce sujet: ce n'est que tard dans la soirée, après de longues discussions et hésitations et finalement sur les instances du maire et du député, que les représentants de l'Alcan ont accepté que l'entente ne soit que verbale.

Et cette entente verbale, quelle est-elle au juste? Elle porte précisément sur les quatre points indiqués par le maire Hervé Tremblay sur son communiqué reproduit à la page voisine.

Et pour en connaître plus long sur les éléments qui ont été discutés sous ces quatre points et qui nous ont amenés à conclure cette entente, il suffit de prendre connaissance du rapport que le chef négociateur de l'Alcan, M. Jean-Louis Mongrain, remet aux dirigeants de la Société.

1. ACCÈS LIBRE AUX CADRES DANS LES ÉTABLISSEMENTS DE SÉCAL

- Le libre accès des cadres dans les bureaux;
- Accès raisonnable des cadres à l'intérieur des installations représentées par la FSSA;
- Les cadres n'accompliront pas le travail normalement fait par le personnel syndiqué, sauf pour cas d'urgence, protection, réparations de dommages, etc.;
- Aucune visite d'inspection de représentants de la FSSA dans les usines et établissements de la Société;
- Ces items seront respectés jusqu'à la signature d'une convention collective.

2. LIGNES DE PIQUETAGE

- Les lignes de piquetage seront éventuellement établies à des endroits qui ont été déterminés au cours

des discussions en accord avec les deux parties, et ce dès que la FSSA le jugera à propos;

- Avant d'installer les lignes de piquetage, M. Jean Halley contactera M. J.-L. Mongrain pour finaliser les détails tels qu'emplacements précis des piqueteurs ainsi que le type d'abris;
- Aucun contrôle d'entrée des cadres ne sera effectué par les lignes de piquetage de la FSSA.

3. PAIX ET BON ORDRE

Les représentants de la FSSA assurent la Compagnie qu'ils veulent maintenir la paix et le bon ordre jusqu'à la signature de la convention collective.

4. REPRISE DES NÉGOCIATIONS

- Les représentants de la Compagnie affirment qu'ils sont prêts à négocier le plus tôt possible, et ceci indépendamment de la présence des forces policières;
- Les parties envisagent la reprise des négociations dans un climat de confiance mutuelle.

Nous sommes maintenant aux toutes premières heures de samedi 14 août. L'entente est conclue. On retourne chacun chez soi! et après?

Après? C'est presque fini; il faut cependant annoncer la nouvelle à tous. Aussi, tard dans la nuit, ou tôt dans la matinée, le maire de La Baie et le député de Dubuc, d'une part, et l'Alcan, d'autre part, émettent chacun un communiqué et un bulletin qui sont reproduits sur la page voisine.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour publication immédiate

En présence du maire Hervé Tremblay et du député Ghislain Harvey une entente est intervenue établissant les conditions de la reprise des négociations entre la Fédération des Syndicats du Secteur Aluminium Inc (FSSA) et la Société d'électrolyse et de chimie Alcan (SECAL).

Faisant suite à une deuxième journée de négociations entre les deux parties c'est-à-dire la Société d'électrolyse et de chimie Alcan Ltée (SECAL) et la Fédération des Syndicats du Secteur Aluminium Inc (FSSA), une entente est intervenue favorisant la reprise prochaine des négociations.

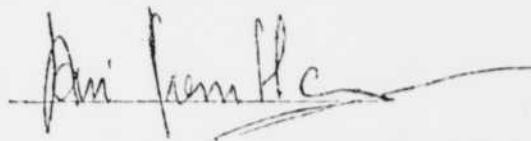
Cette deuxième journée d'une durée de plusieurs heures (10:00 hres à 23:30

hres) et c'est ainsi que les deux parties conviennent de ce qui suit:

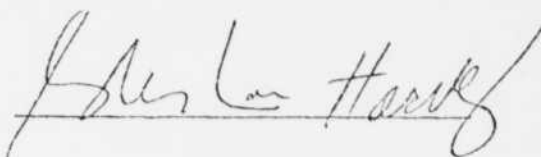
- 1) le libre accès des cadres dans les Bureaux et un accès raisonnable à l'intérieur des installations;
- 2) les lignes de piquetages seront rétablies à des endroits respectables aux deux parties;
- 3) les parties s'engagent à continuer à maintenir la paix et le bon ordre
- 4) les deux parties envisagent la reprise des négociations dans un climat de confiance mutuelle.

Au cours de ces rencontres les deux parties firent preuve de beaucoup de compréhension et d'un effort loyal.

Ville de LA BAIE
13 août 1976



Hervé Tremblay, Maire de
Ville de la Baie



Ghislain Harvey, Député de Dubuc

bulletin



ARVIDA, le 14 août 1976 - Les négociations devraient reprendre au milieu de la semaine prochaine entre la Société d'électrolyse et de chimie Alcan Ltée et la Fédération des Syndicats du Secteur Aluminium. C'est ce que laisse entrevoir l'entente que viennent de conclure les deux parties grâce à l'intervention et aux efforts du maire de La Baie, M. Hervé Tremblay, et du député du comté de Dubuc, M. Ghislain Harvey, à l'issue de longues discussions qui ont eu lieu depuis mercredi dernier.

Le caractère significatif de cette situation a incité le directeur régional de la Société, M. François Senécal-Tremblay, à faire le commentaire suivant: "Nous sommes évidemment heureux d'avoir réussi à nous entendre avec la FSSA et nous sommes convaincus que, malgré les hésitations auxquelles nous avons dû faire face au cours de cette rencontre, le rapprochement d'aujourd'hui contribue largement à consolider la normalisation de la situation amorcée la semaine dernière. Si cette situation se maintient, de poursuivre M. Senécal-Tremblay, la reprise des négociations, quant à nous, peut se faire dès la semaine prochaine pour en arriver à la signature d'une nouvelle convention collective de travail, qui mettrait fin aux conséquences économiques de la grève dans la région."

Les deux parties se sont entendues sur des règles qui concernent principalement le libre accès des employés-cadres à tous les bureaux, établissements et usines de la Société des compagnies qui y sont affiliées et sur les zones de piquetage mises à la disposition des membres de la FSSA.

Au terme de ces discussions, les officiers de la FSSA se sont formellement engagés devant MM. Hervé Tremblay et Ghislain Harvey à maintenir le calme, la paix et le bon ordre jusqu'à la signature d'une nouvelle convention collective de travail.

Auparavant et ce, dès le début de la rencontre, MM. Hervé Tremblay et Ghislain Harvey ont clairement indiqué que le retrait des forces policières est strictement du ressort des sûretés municipales qui, de concert avec la Sûreté du Québec, devront juger de l'état de la situation et prendre les décisions en conséquence.

De son côté, la Société a réitéré son intention de ne pas remettre en marche les diverses unités de production sans le concours de ses employés affiliés à la FSSA.

D'autre part, la normalisation souhaitée depuis le début du conflit par la Société est maintenant acquise à toutes fins pratiques, surtout si l'on tient compte que des mouvements de trains au Roberval-Saguenay ont pu être effectués à la fin de cette semaine auprès de certains clients dont la Consolidated-Bathurst à Port-Alfred et que la reprise des opérations aux usines Saguenay et Lapointe est maintenant en marche.

"La normalisation amorcée la semaine dernière sous la protection de la police s'est poursuivie jusqu'à date avec un minimum d'anicroches. L'entente conclue aujourd'hui devrait aider à maintenir cet état de chose", de préciser M. Senécal-Tremblay.

Pour l'Alcan:

La présence des FO

**n'est pas un obstacle
à la reprise
des négociations**

Depuis le 5 août dernier la police est là, autour des établissements de l'Alcan.

Pourquoi?

Pour faire peur au monde? Non! Pour briser la grève? Non!
Pour laisser passer les employés-cadres? Oui! Pour matraquer les grévistes et leur lancer des bombes? Non! Pour assurer la normalisation de la situation? Oui!

Depuis que la police est venue, la normalisation est devenue possible. Elle est maintenant, à toutes fins pratiques, chose faite. Et le Syndicat accepte cette normalisation!
La présence de la police n'aurait-elle pas en fin de compte aidé le retour à une situation normale?

Lorsqu'ils sont arrivés, tôt le matin, ce 5 août dernier, les agents des Sûretés municipales et provinciale étaient en grand nombre et ne savaient que très vaguement à quoi ils devaient s'attendre. On les avait délégués pour accomplir leur travail de policier, un travail difficile et délicat. Plusieurs étaient même sur leurs gardes, surtout au début. Au début et peut-être un peu le lendemain aussi.

Mais la fin de semaine qui a suivi fut calme; et les jours suivants de plus en plus tranquilles. Il faut dire que, dès le départ, les grévistes ont affiché une attitude plutôt pacifique: les rares accrochages des premiers jours ne furent que peu de choses. Voyant ce calme, les policiers ont continué d'accomplir le plus discrètement possible leur travail de surveillance et de protection.

Tant et si bien que depuis une semaine, leur présence a été considérablement réduite: pas de "panier à salade", pas de motocyclette... quelques rares auto-patrouilles ici et là, à peine visibles à certains moments.

La police est venue le 5 août dernier... huit jours plus tard, le vendredi 13 août, les représentants de la Société et du Syndicat concluaient une entente verbale au terme de laquelle les deux parties envisagent la reprise des négociations dans un climat de confiance mutuelle. Il y a déjà plus d'une semaine de cela... et déjà, on peut dire qu'il n'y a presque plus de policiers, surtout si l'on compare au 5 août dernier.

Et si les grévistes ne peuvent s'installer sur les zones de piquetage aux abords de l'Alcan, c'est là une décision de leur Syndicat qui refuse de rétablir les lignes de piquetage "tant que les policiers n'auront pas quitté les lieux"... les quelques rares policiers qui restent!

Cette question de la présence des policiers a soulevé beaucoup de commentaires et de questions. Le communiqué reproduit en page 13 [il a également fait l'objet d'un Télé-Nouvelles] explique d'une façon précise et définitive la position de l'Alcan sur cette question.



Le calme est revenu mais après quels dégâts !

Quand les travailleurs des usines SECAL d'Arvida ont décidé d'évacuer les usines, au début de la grève qui dure depuis le 3 juin, le personnel de cadre fut aussi forcé de quitter les lieux. Durant ces agissements, des individus, ayant à leur tête un homme de métier se sont rendus à la bâtisse no 8. Ce dernier procéda alors à l'interruption de l'électricité dans tous les départements des usines. En quelques secondes, ce fut l'arrêt pour tous les procédés de production, électrolyse, chimie et autres, la fin des activités partout. Sans surveillance, les machines et les autres pièces d'équipement étaient laissées à elles-mêmes.

Les effets désastreux furent immédiats. Depuis, certains dégâts continuent de s'aggraver sous différents aspects, même si le calme règne en ce moment.

Les réseaux électriques de la région se sont ressentis de cette désorganisation et ont été menacés d'interruptions. Les systèmes chimiques des usines de minerai furent interrompus et laissés sans contrôle.

Il y eut des pertes importantes de produits aux différents stades de transformation. Tous les départements ont été affectés, hydrate, calcination, station de pompage, et autres.

Au département de l'hydrate de l'usine de minerai no 2 de SECAL à Arvida, l'arrêt spontané des systèmes de pompage a occasionné des débordements et des refoulement de solutions qui se sont répandus sur les planchers. Les passages ressemblaient à des ruisseaux tumultueux avec cascades et rapides. Tout s'engouffrait en remous dans les puisards du système d'égouts de l'usine, pour aller hélas se déverser à la rivière Saguenay.

Les compresseurs d'air, ont aussi cessé de fonctionner. Les solutions des circuits ont refoulé dans les tuyauteries d'air et dans les compresseurs causant des dommages considérables.

La solution d'hydrate débordant partout sur les planchers des départements et dans les puits de pompage a atteint des niveaux démesurés. L'équipement de production, moteurs, pompes et mécanismes de contrôle y ont été submergés. Le reconditionnement de l'équipement ainsi encrassé par l'hydrate liquide et solidifiée nécessitera des déboursés considérables.

Par exemple, les joints d'étanchéité des tuyaux des usines chimiques ont séché et, ils ne sont plus



C'EST A COUPS DE PIEDS que des vandales ont saccagé une série de relais électriques importants, apparaissant au bas du tableau de contrôle. Dirigés

ailleurs sur le même tableau, leurs coups de pieds les auraient entraînés en un autre monde...

sécuritaires. Ils pourraient éclater sous la pression et devront tous, être renouvelés avant la mise en route des procédés. Des tuyaux ou canalisations de toutes les dimensions ont été bloqués par la solidification des matières qui y ont été arrêtées.

Au département de la calcination d'une usine de minéral, une cave s'est remplie d'eau et d'huile qui se sont introduites dans des moteurs d'élevateurs, dans l'élevateur même et dans les conduites des transporteurs d'alumine fonctionnant à l'air.

La pâte faite d'alumine, d'eau et d'huile qui s'est formée dans l'élevateur, les transporteurs et les pièces motrices a ruiné ce matériel. Dans cette enceinte de quelque 15 pieds de large, par 15 de hauteur et d'une trentaine de pieds de longueur, les dommages sont de l'ordre de \$250,000. environ.



**La drague,
le remorqueur,
l'usine
de pompage**

Aux bassins de sédimentation, la drague a reçu des visiteurs fort mal intentionnés. Ils ont tout détruit dans la cabine. Le système électrique a été ruiné, tous les cadrans de bord enfoncés, tous les phares mis en pièces, des pompes ont été emportées ou jetées dans les bassins. Il faudra des semaines pour se procurer le matériel de remplacement et faire les réparations.

Le remorqueur de la drague d'une valeur de quelque \$35,000. a été renversé avec son moteur dans la boue du bassin où il opérait. Dans la même zone, la bâtisse qui servait de salle à manger a été mise sans dessus dessous et cuisinière, réfrigérateur et fontaine d'eau glacée, fenêtres et portes et chaufferette ont été laissés dans un état pitoyable. C'est la destruction. Ce bâtiment servait aux employés affectés aux travaux qu'exigent les bassins de sédimentation.

A l'usine de pompage située sur le territoire des bassins de sédimentation, ce fut un vrai carnage. Aucune porte, tiroir de bureau, tableau de contrôle ayant une serrure n'a été épargné. Au tableau de contrôle, les voyants ont tous été fracassés, les boutons de contrôle écrasés à l'intérieur des tableaux, et les vitres des cadrans toutes brisées. Il est resté quelques vitrines de l'enceinte qui ne furent pas brisées. Il faut croire que les auteurs de ces délits n'eurent pas la force de continuer. Il faut mentionner aussi que tous les phares qui éclairaient les environs de l'immeuble ont été brisés, même si certains étaient fixés près du toit du bâtiment.

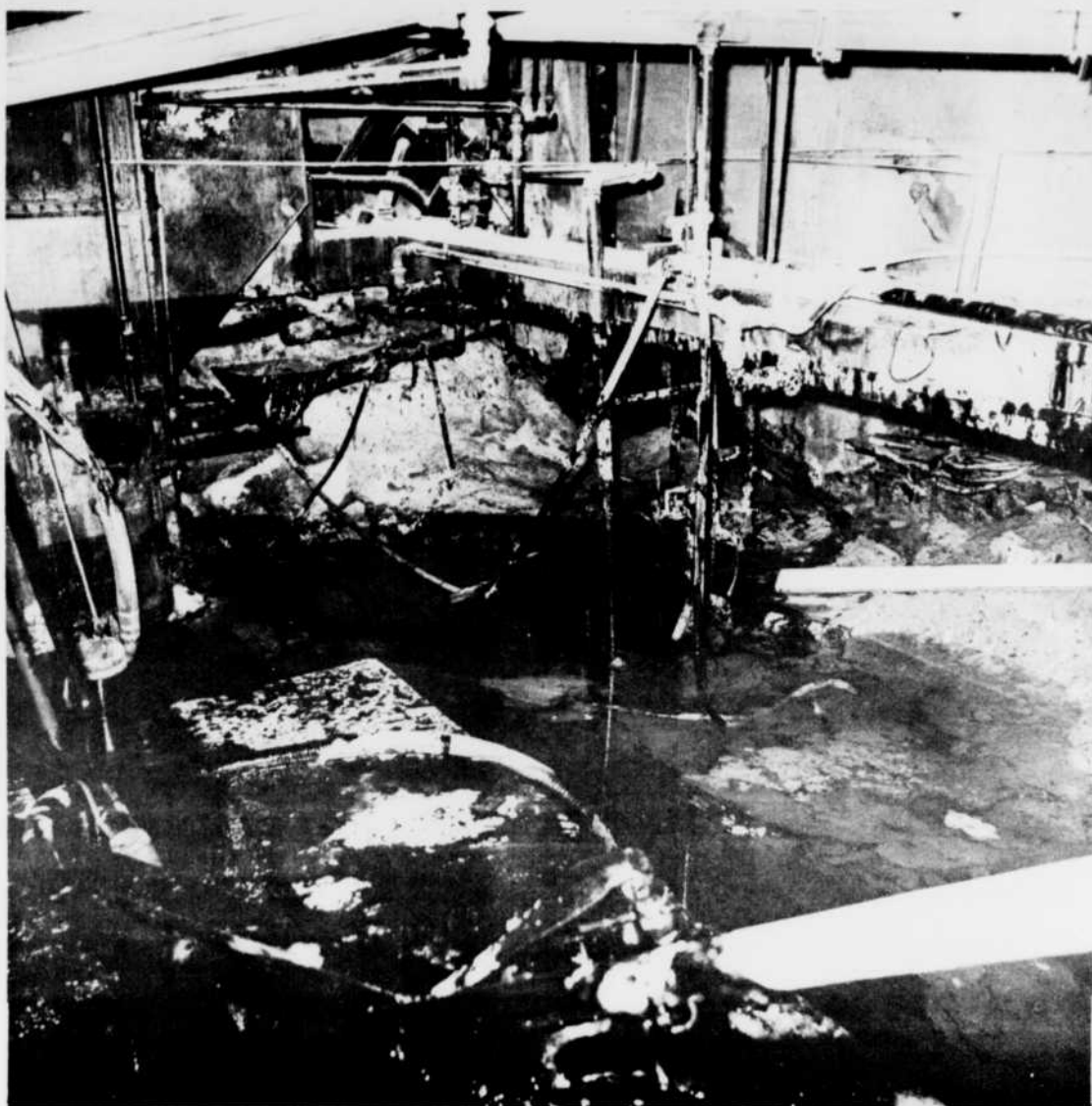


**Camion
détruit**

**Travaux
retardés**

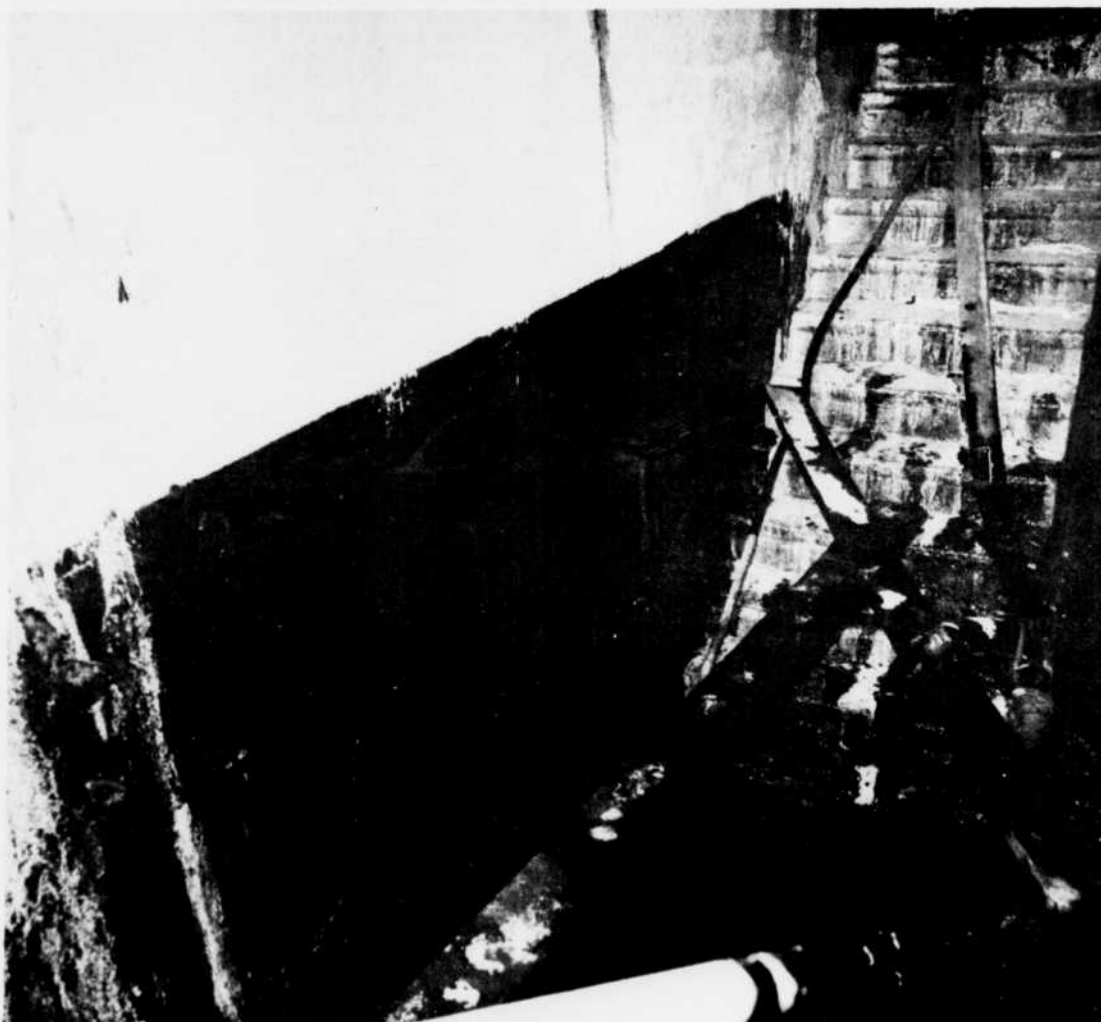
A l'intérieur de la clôture qui normalement protège la cour de la station de pompage, les vandales ont complètement détruit un camion de service. Tout ce qui s'enlève du moteur a été arraché, pare-brise, fenêtres de portes enfoncées, le tableau de bord mis hors d'usage, les pneus lacérés et pour terminer le tout, des gallons de peinture versés sur la cabine, le capot et même à l'intérieur du véhicule. Il coûterait probablement plus cher de le réparer que d'en acheter un neuf, nous a-t-on dit.

La station de pompage et les bassins de sédimentation situés au sud des usines de minéral ont comme fonction d'assurer pour l'hiver qui vient un site capable de recevoir la boue rouge, ce résidu de la bauxite. Durant l'été on puise ce sable des bassins les plus près des usines pour le refouler jusqu'aux bassins



**UN QUART DE MILLION DE DOLLARS DE
DOMMAGES** dans une enceinte de 15 pieds par 30
pieds. Au département de la calcination, l'eau, l'huile

et l'alumine ont formé un mélange dont l'effet a été désastreux sur les diverses pièces motrices et les équipements coûteux qui s'y trouvent.



UN TORRENT D'HUILE ET D'EAU a transformé pendant plusieurs semaines cet escalier et la cave à

laquelle il conduit en un sinistre lieu où les dommages sont imposants.

éloignés. L'hiver le procédé devient impossible parce que l'eau des bassins gèle et ne peut plus servir comme en saison chaude. De sérieux problèmes sont envisagés de ce côté-là. De plus l'élévation des digues des bassins n'a pu se réaliser comme prévu et là encore on se demande ce qu'il adviendra.



A la bâtisse des transformateurs

A la bâtisse des transformateurs, les fils des appareils de téléphone furent arrachés, empêchant ainsi l'opérateur de communiquer avec les techniciens de la centrale de Shipshaw et de les informer des problèmes techniques auxquels il devait faire face.

A la bâtisse no 9, les vandales ont saccagé une série de relais importants de l'équipement de protection des postes de distribution des usines et des disjoncteurs du réseau régional de l'électricité.

S'ils avaient tenté de détruire ou mettre hors d'usage d'autres pièces de ces tableaux de contrôle, l'électricité des villes de Chicoutimi, Chicoutimi-Nord, Port-Alfred et d'autres endroits aurait été interrompue.

Les couvercles de plastique des relais et leurs mécanismes délicats, brisés à coups de pieds par les vandales, ne fonctionnent plus. S'ils avaient touché à d'autres pièces de ces tableaux de contrôle, ils auraient pu y laisser leur peau.

Quant la demande d'électricité est désorganisée, le reste du système est désorienté, occasionnant un fonctionnement désordonné des génératrices et des problèmes sérieux aux diverses stations de sectionnement. Par exemple, des explosions de disjoncteurs à l'huile auraient pu survenir à l'endroit même où étaient rassemblés ceux qui ont interrompu l'électricité des usines et procédé au saccage des tableaux de contrôle aux bâtisses 8 et 9.



Même scénario partout

Dans les salles de cuves, les bureaux de ces départements, les autres salles de service, le scénario fut le même que dans les usines de minerai, les bâtiments de l'énergie et l'immeuble logeant la division de l'Entretien, dont la bâtisse 253.

Les cuves arrêtées sans être conditionnées pour cette opération ont subi des dommages. Selon la direction des usines, en plus des pièces d'équipement qu'il faudra remplacer, sur la plupart des cuves, l'expérience du passé révèle que durant des semaines et même des mois, de nombreux problèmes de production surgiront tels des anodes qu'il faudra rejeter, des cuves dont l'efficacité diminuera d'une façon irréversible, des opérations bouleversées et nombre d'autres conditions qu'il ne sera possible d'établir qu'après les inspections et études terminées.

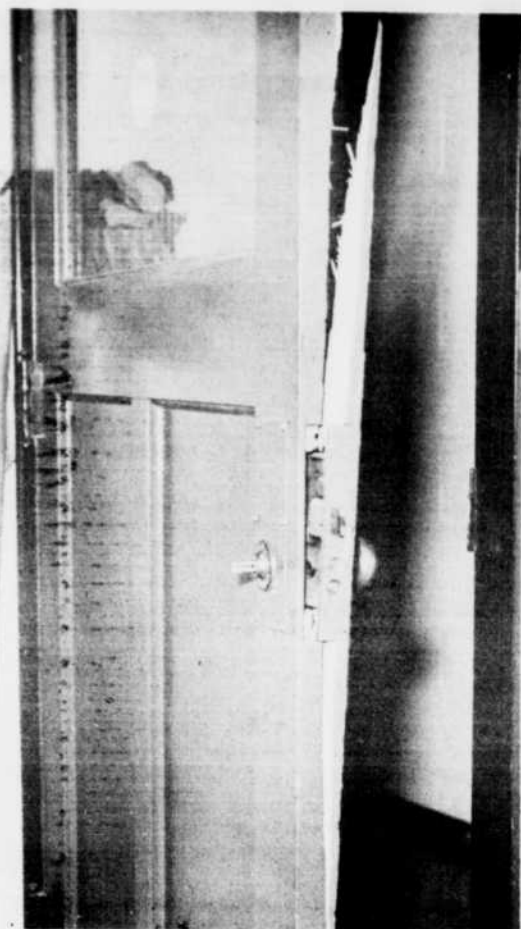
Centre administratif

On sait toute la surveillance que nécessitent les climatiseurs du centre administratif des usines d'Arvida. Quand des cadres ont pu retourner à cet immeuble, l'eau des climatiseurs en panne était répandue sur les planchers et infiltrée dans les murs. Tout y est endommagé.

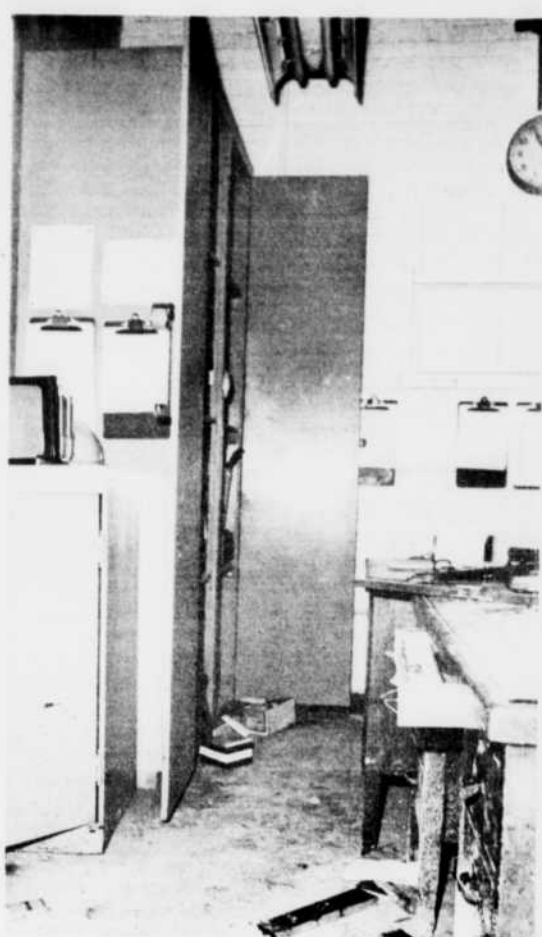
Vols de toutes sortes

Avant de laisser les lieux, des individus ont profité de l'absence des surveillants pour saccager des bureaux de contremaîtres, d'ingénieurs, des dépôts d'outils, des entrepôts de matériaux ou, de pièces d'équipement.

Depuis ce temps, la grève dure et les conditions s'aggravent encore. D'autres personnes sont revenues à la charge. Ces intrusions se sont répétées jusqu'au jour où le personnel de cadre a pu retourner librement aux usines. La nuit surtout, des individus ont creusé



CURIEUSE FAÇON D'OUVRIER LES PORTES - Pourtant ce sont des centaines de portes qui ont ainsi été fracassées par les vandales qui ont profité de la situation pour faire des razzias dans les usines.



VANDALES ET CAMBRIOLEURS sont passés dans les nombreux bureaux des usines d'Arvida. Coffres et armoires vidés, pupitres éventrés, tiroirs arrachés, voilà une infime partie du bilan de ces visiteurs indésirables.



ÉVENTRÉES, PILLÉES ET DÉTRUITES - Voilà le sort qui a été réservé aux innombrables machines distributrices parsemées aux quatre coins des usines

Alcan. Est-ce la faim des cambrioleurs qui a ainsi entraîné la fin de ces équipements?

des trous sous les clôtures pour se faufiler jusqu'au lieu de leurs coïtoisies. D'autres ont coupé la broche de ces clôtures. A l'intérieur des usines, on a même utilisé des camions Cushman ou tricycles motorisés.

Ces incursions dans les usines se sont presque toujours soldées par des effractions, serrures fracassées, portes de bureaux et autres salles brisées, enfoncées, tiroirs de pupitres arrachés et laissés en pièces, des distributrices de liqueurs douces, de cigarettes, de gâteaux ou autres détruites, vidées, des cadenas arrachés, coupés. Dans bien des cas, les vandales utilisaient les torches à gaz qui leur tombaient sous la main. Rien ne devait leur résister.



**Les boîtes
d'outils
d'employés**

Des boîtes d'outils appartenant à des employés ou confrères, furent brisées. Les outils qui s'y trouvaient furent utilisés comme outils de cambrioleurs. Les dégâts et les pertes en biens de la Compagnie et en outils de travailleurs sont importants.

Des boîtes d'outils d'employés ont en effet été volées. Le preuve, deux gros coffrets à outils ont été découverts à proximité du viaduc de la route 170 de Jonquière. Ils ont été rapportés au poste par un agent de la Sûreté municipale. Des câbles de cuivre de fort calibre qu'on avait pris aux usines ont aussi été retrouvés par les membres de la Sûreté. Le sac à dos chargé de cuivre était trop lourd, le porteur n'avait pu aller plus loin.

Des pièces de cuivre qu'on s'apprêtait à venir chercher ont été découvertes en bordure d'un chemin. Le chariot trouvé près d'une clôture aurait servi aux malfaiteurs pour transporter les objets lourds tels que ces 750 livres de cuivre.

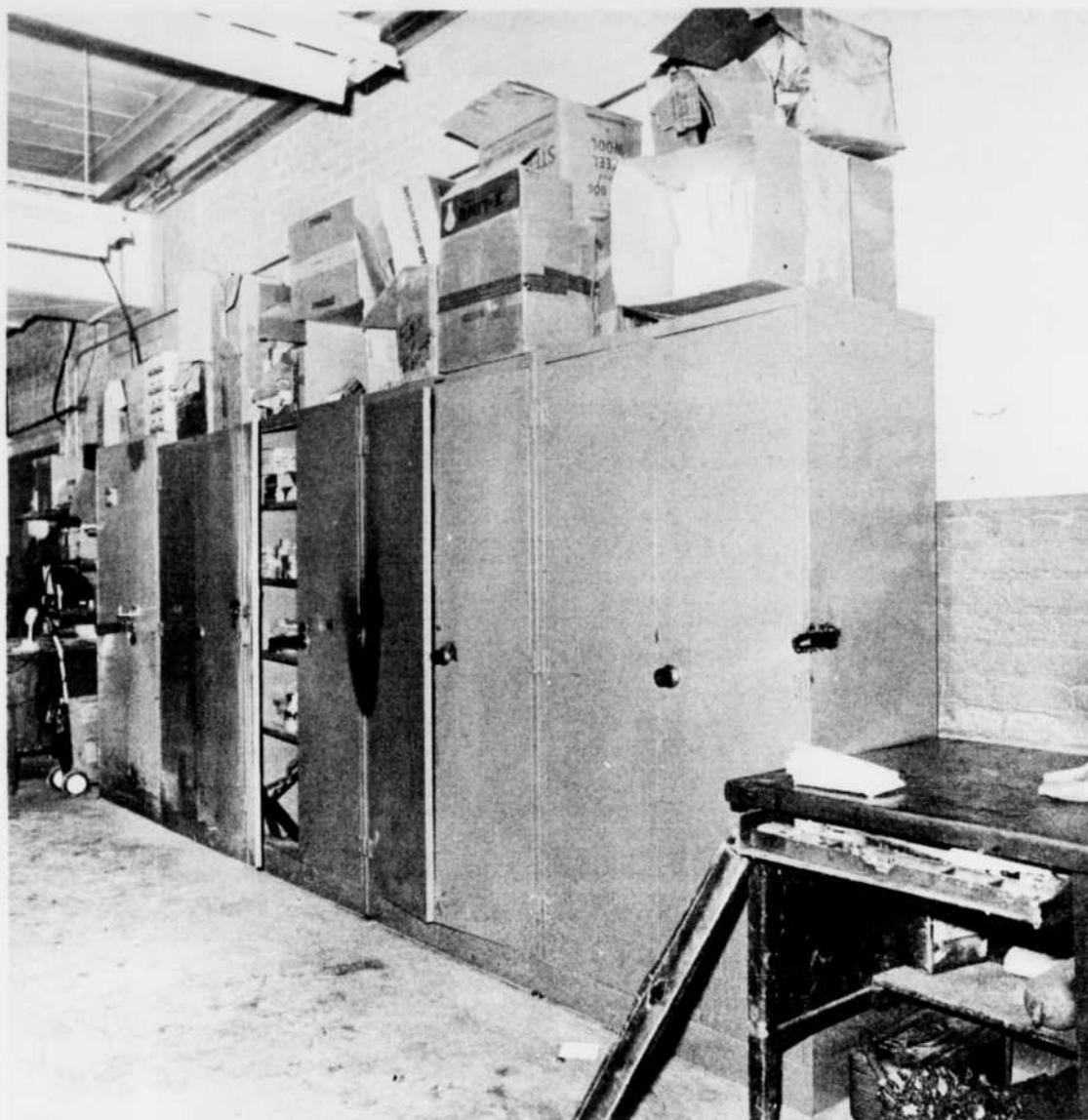
Dans des usines comme celles d'Arvida, des matériaux de toutes sortes et en quantités énormes sont entreposés. Il n'est donc pas surprenant qu'il soit difficile au premier abord d'évaluer ce qui est disparu.

Pour illustrer le tout, nous publions dans ces pages des photographies démontrant que le passage de certaines personnes a été plutôt brutal et malicieux. La destruction qu'ils ont laissée derrière eux prouve que la direction de l'entreprise avait raison de juger la situation intolérable non seulement pour elle mais aussi pour tous les travailleurs qui reviendront un jour à leur travail, leur atelier, leur usine.



LE LINGOT, JEUDI 19 AOÛT 1976

LES ADEPTES DU BASEBALL parmi les grévistes frappaient certainement en direction de cette aile du centre administratif des usines SECAL d'Arvida pour briser ainsi autant de vitrines de cette façade.



L'OEUVRE DES MALFAITEURS est présente dans les moindres recoins des usines. Peu d'armoires ont eu

la force de résister à l'ardeur des vandales qui ont pillé, volé et détruit.



C'EST LE GAGNE-PAIN DE NOMBREUX EMPLOYÉS que des cambrioleurs ont décidé de voler aux usines Alcan. Ces deux coffres d'outils, rapportés

au bureau de la Sûreté de l'Alcan à Arvida, étaient remplis d'outils dispendieux.

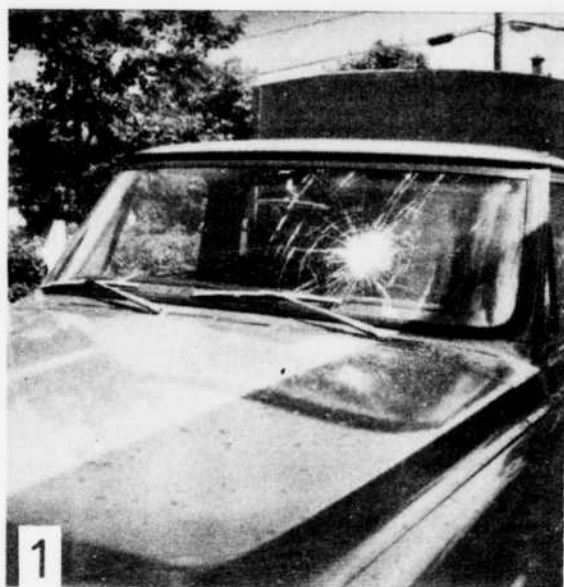


DOMMAGES CAUSÉS au véhicule de la Sûreté de l'Alcan en patrouille dans les usines d'Arvida, la nuit des cagoulards.

DÉPÔT D'OUTILS cambriolé à l'Entretien mécanique, Arvida.



VOICI UNE CHAÎNE qui en aurait long à dire sur la nuit des cagoulards aux usines. On l'a retrouvée sur le lieu d'où les cadres furent expulsés.



1

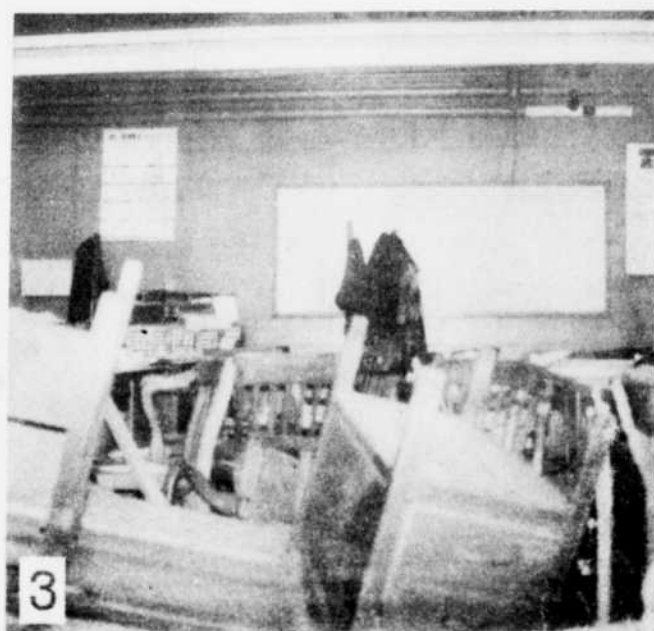
1- A JONQUIÈRE, la camionnette d'un membre de la direction a été endommagée. D'autres véhicules appartenant aux cadres de l'Alcan ont été abimés, du début de juin au début d'août, en l'un ou l'autre endroit de la région.

2- **PILLAGE ET VANDALISME** dans un autre bureau des usines.

3- **VANDALISME A L'ÉDIFICE 253**, Entretien majeur, usines d'Arvida. Tout est sans dessus-dessous.



2



3



AFFAIBLI PAR LE POIDS DE PLUS DE 200 LIVRES DE CUIVRE, un malfaiteur a préféré abandonner sa charge en quelque endroit. Rapporté à bon port par des membres de la Sûreté, le sac à dos constitue la preuve des nombreux vols dont ont été le théâtre les usines Alcan.



PLUSIEURS EMPLOYÉS SERONT DÉÇUS - En effet, de grandes quantités de coffres d'outils spécialisés ont été volés. A preuve, ces deux boîtes d'outils qui, après avoir été volées aux usines d'Arvida, ont été abandonnées par les auteurs du méfait à proximité du viaduc de la route 170 près de Jonquière.



PLUS DE 750 LIVRES DE CUIVRE ont été récupérées par la Sûreté, après que des cambrioleurs eurent chargé ces objets lourds sur un chariot abandonné par la suite près d'une clôture des usines.



1

L'autre avait entrepris des travaux de bricolage... il lui manquait, vis, ou pentures, ou quoi d'autre qu'on trouve d'ordinaire chez le contremaître de la menuiserie d'Isle-Maligne... pourquoi ne pas aller s'y ravitailler?

2

A-t-on cru que ces machines distributrices de l'aluminerie d'Isle-Maligne étaient défectueuses, parce qu'elles n'ouvraient pas sans clé; on leur a donc fait "leur affaire". La torche à oxygène au sol a servi de "sésame ouvre-toi".

Au Roberval-Saguenay des vandales ont passé

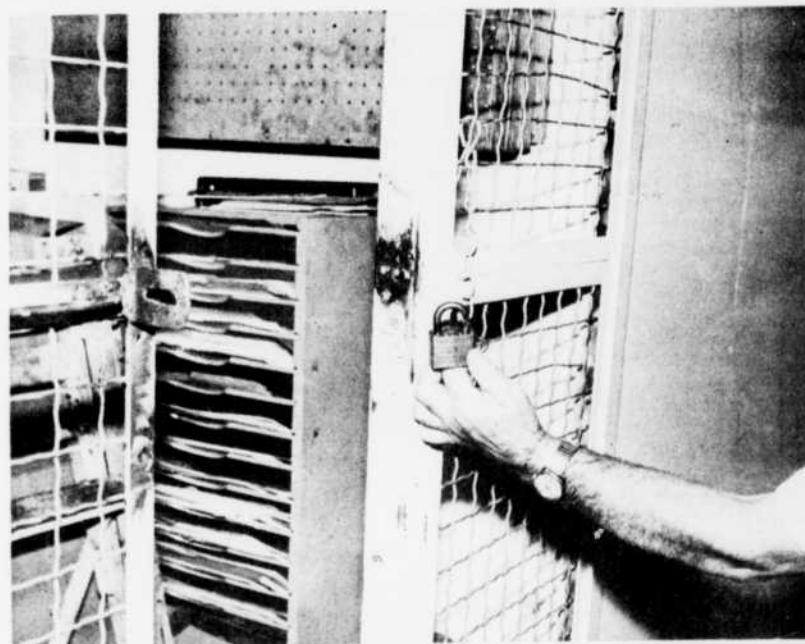
Au Chemin de fer du Roberval-Saguenay, les dommages sont considérables. En certains endroits, la voie ferrée a été obstruée, des aiguillages sectionnés à la torche. Il y eut des débuts d'incendie à l'atelier des locomotives d'Alma et à un pont de chemin de fer à Ville de la Baie. Voici quelques-unes des photos prises à la suite de ces incidents.



AU ROBERVAL-SAGUENAY, à Alma, la gare a subi des dommages par le feu, le vandalisme et le vol.



ARMOIRES D'ACIER ouvertes par effraction dans une pièce servant à entreposer du matériel de bureau, toujours au Roberval-Saguenay.



LE MAGASIN de pièces et d'outils a également été ouvert par effraction au Roberval-Saguenay d'Alma. De l'équipement coûteux a disparu.



CAILLOUX LANCÉS à l'intérieur de la remise des locomotives du Roberval-Saguenay, à Alma, alors qu'il y avait du personnel qui s'y trouvait cette nuit-là. On peut imaginer les heures que ces cadres ont passées.



D'UNE VALEUR DE PLUSIEURS dizaines de milliers de dollars, la drague des bassins de sédimentation a été mise hors de service. Le réservoir de carburant a été vidé de ses 5,000 gallons d'huile. Le remorqueur de quelque \$35,000, a été renversé dans le bassin et repose sur le fond boueux de ce lac.



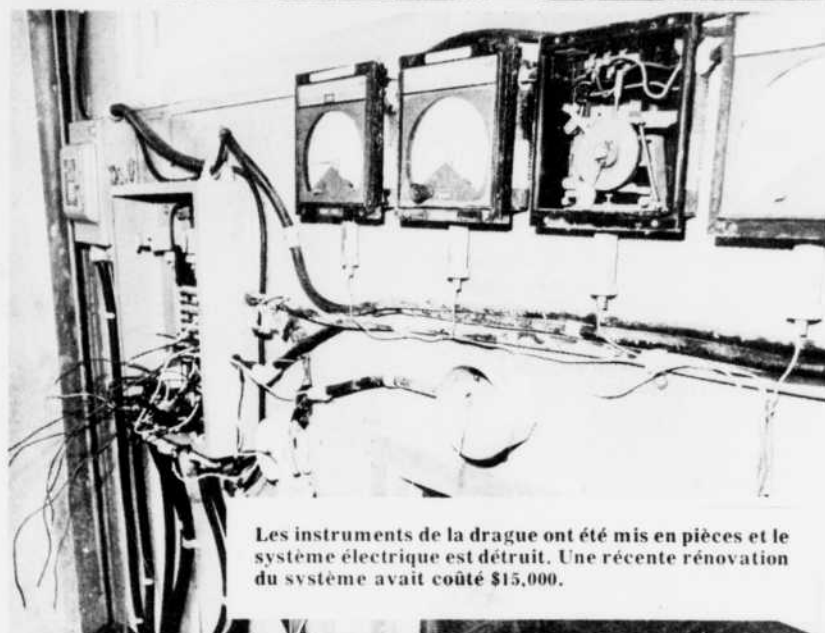
Le camion de service de la station de pompage est une perte complète. Tout y a été mis hors d'usage.



L'intérieur de la cabine ne vaut plus cher. Il en est de même du reste du véhicule.



Il ne reste plus rien de bon à l'extérieur comme à l'intérieur de la cabine de la drague. Tout a volé en pièces. Des pompes ont été ou emportées ou jetées à l'eau.



Les instruments de la drague ont été mis en pièces et le système électrique est détruit. Une récente rénovation du système avait coûté \$15,000.



A la salle de contrôle de la station de pompage des bassins de sédimentation, tableaux, cadrans, voyants, boutons et tiroirs ont sauté sous les coups des malfaiteurs.

FORCES POLICIERES

la position de l'Alcan

Afin d'éviter toute confusion sur la question de la présence des forces policières autour des établissements de l'Alcan dans la région, il est important d'insister sur le fait que, lors de la rencontre de vendredi dernier entre les représentants de l'Alcan et ceux de la FSSA, le maire de La Baie, M. Hervé Tremblay, a clairement indiqué qu'il est strictement du ressort des Sûretés municipales et de la Sûreté du Québec de décider du retrait ou de la réduction des forces policières.

Il importe de noter également que tant que rien ne viendra modifier la présente normalisation, l'Alcan est prête, avec ou sans la présence des forces policières, à reprendre les négociations immédiatement.

Pour bien comprendre cette question, il faut avoir à l'esprit les faits suivants:

la Sûreté du Québec est venue sur les lieux pour assurer le respect de la loi et pour protéger les droits des parties impliquées; la présence des forces policières n'empêche nullement le Syndicat d'établir des lignes de piquetage aux endroits convenus;

- la réintégration des employés-cadres dans les établissements et les bureaux telle qu'elle se déroule sous la protection des forces policières indique que la normalisation est maintenant une chose acquise.
- La Société avait fait de cette normalisation une condition préalable à la reprise des négociations;
- nous sommes donc prêts à reprendre immédiatement les négociations.

Enfin, il faut souligner que la présence des forces policières et notamment de la Sûreté du Québec, n'est pas une intervention exceptionnelle dans un conflit de travail, pas plus chez nous qu'ailleurs et que, par conséquent, elle n'est pas, aux yeux de la Société, un obstacle à la reprise des négociations.



**Usine
Lapointe**

Les usines Lapointe et Saguenay reprennent vie

Le processus de normalisation de la situation aux usines Lapointe et Saguenay de Produits Alcan Canada Limitée à Arvida est, à toutes fins pratiques, complété. En effet, les quelque 140 employés de ces usines de transformation sont de retour au travail après deux mois d'interruption.

On se souviendra que ces employés, qui ne sont pas syndiqués et ne font pas partie de la Société d'électrolyse et de chimie Alcan Ltée, avaient été expulsés de leur usine respective, le 15 juin dernier, par des piqueteurs de la FSSA.

Les opérations devraient incessamment reprendre leur cours normal à l'usine Saguenay, les employés ayant déjà procédé à la vérification de tout l'équipement

nécessaire à la transformation des lingots d'aluminium.

À l'usine Lapointe, d'autre part, la production de fil machine est rétablie depuis déjà une semaine.

Les dirigeants de ces installations prévoient que le rythme de production connaîtra sa pleine capacité sous peu, alors que les problèmes entraînés par l'arrêt des usines au début du mois de juin dernier, de même que ceux causés par l'arrêt prolongé de la production, auront été solutionnés.

C'est de métal froid que les fournaies des deux usines s'alimenteront, les usines d'électrolyse Alcan, situées à deux pas, étant toujours paralysées par la grève des employés syndiqués.

CSN ou FSSA? Un vote secret tranchera la question

C'est un vote secret qui déterminera l'accréditation syndicale des employés salariés de l'Alcan à Shawinigan.

Telle est la décision que M. André Roy, commissaire enquêteur au ministère du travail, rendait récemment publique, précisant que ce vote devra se tenir à la suite de la rencontre, à une date précisée par le commissaire, entre les parties impliquées, devant le chef enquêteur de la région de Québec.

Dans sa décision, le commissaire précise que tous les salariés dont les noms apparaissent sur la liste de paie de la Société d'électrolyse et de chimie Alcan Ltée et Produits Alcan Canada Limitée à Shawinigan à la date la plus rapprochée de cette ordonnance, auront droit de vote, à l'exception des employés de bureau et techniciens, des gardiens et des constables.



**Usine
Saguenay**

Locomotives et wagons roulent à nouveau

Une cinquantaine d'employés de la Compagnie de chemin de fer Roberval-Saguenay sont retournés au travail, le 11 août dernier, dans les différentes installations de cette entreprise au Saguenay-Lac-Saint-Jean, sauf à Alma où les syndiqués ont voté la grève.

Le rappel des employés constitue une étape dans la normalisation souhaitée depuis le début du conflit par la Société d'électrolyse et de chimie Alcan Ltée. Tous se souviendront que le personnel cadre et syndiqué du Roberval-Saguenay avait été expulsé, le 29 juin dernier, des installations de la Compagnie de chemin de fer à Arvida, par des grévistes de la FSSA. Le saccage des lieux s'en était suivi.

Rappel conforme à la convention collective

Le rappel s'est effectué en conformité avec les dispositions de la convention collective qui régit le Syndicat National des Employés du Roberval-Saguenay.

Ainsi, contrairement à la plupart des conventions collectives de travail où l'ancienneté est basée sur le nombre d'années de service d'un employé depuis ses débuts avec l'employeur, les employés du chemin de fer Roberval-Saguenay, pour leur part, sont soumis à ce qu'on appelle l'ancienneté occupationnelle: ce qui signifie que la Compagnie a rappelé au travail les employés dont elle avait besoin pour des

occupations bien précises en commençant par ceux ayant le plus de service continu dans les fonctions concernées.

Si certains employés ayant moins d'ancienneté ont également été rappelés, c'est particulièrement en raison de certaines absences, maladies ou refus parmi ceux qui étaient en tête de liste.

Dans le cas d'ancienneté, comme pour toute autre clause prévue dans la convention collective des employés du Roberval-Saguenay, ces derniers ont droit de grief s'ils considèrent que l'application de leur convention n'a pas été respectée par la Compagnie.

Service à la clientèle

À la suite du rappel de plusieurs employés, des mouvements de trains au Roberval-Saguenay ont pu être effectués auprès de certains clients dont la Consolidated-Bathurst à Port-Alfred.

En outre, le personnel présent procède à la vérification de l'équipement, à la réparation et la remise en état des locomotives et wagons.

Grève au R-S (Alma)

Par contre, les employés syndiqués du Roberval-Saguenay à Alma, une fois rentrés au travail la semaine dernière, ont voté en faveur d'une grève générale et ont quitté les lieux par la suite.

Ces travailleurs, affiliés à la CSN, sont en grève légale.



Le piquetage a pour but d'informer, non d'obstruer

Le 5 août dernier, les lignes de piquetage qu'avaient dressées les grévistes de la FSSA aux abords des installations régionales de la Société Alcan ont été repoussées à l'extérieur des limites de la propriété de l'entreprise.

C'était là un retour à une situation parfaitement normale ne constituant aucunement une entorse aux droits reconnus par la loi aux grévistes.

Par le biais des injonctions, les tribunaux ont constamment maintenu le principe que tout piquetage ne peut se faire qu'à l'extérieur des limites de la propriété de l'employeur à moins que ce dernier consente à ce que le piquetage se fasse sur sa propriété.

Or, la Société n'avait accordé aucune autorisation officielle en ce sens et ne faisait que tolérer les lignes de piquetage qu'avaient dressées les syndiqués le long de ses installations.

LE PIQUETAGE: INFORMER LE PUBLIC

Le piquetage a comme seul but d'informer le public qu'il y a une grève contre un employeur.

Ainsi, dans le but de faciliter l'exercice de ce droit au piquetage, l'Alcan, après avoir consulté les autorités policières sur la question de sécurité, a offert au président de la FSSA, M. Jean Halley, par l'intermédiaire du chef de police de Jonquière, la possibilité d'exercer ce droit de piquetage sur certaines parties délimitées des propriétés de la Compagnie. Ces terrains sont situés à des endroits qui permettent une publicité de cette grève.

Cette offre a été largement discutée au cours des deux rencontres organisées sous l'instigation du maire de La

Baie, M. Hervé Tremblay, en présence du député de Dubuc à l'Assemblée nationale, M. Ghislain Harvey, et fait encore l'objet de pourparlers entre les représentants des parties patronale et syndicale pour en régler les détails définitifs.

Le Comité d'enquête

C'est au début de cette semaine que le Comité d'enquête mis sur pied il y a environ 20 jours par le Ministre du Travail et de la Main d'œuvre, M. Gerald Harvey, devait remettre à ce dernier le rapport qu'il avait pour mission de préparer concernant le conflit qui oppose la Société et la FSSA depuis le 3 juin dernier.

On se souviendra en effet que le 26 ou 27 juillet dernier, le Ministre du Travail a nommé un comité d'enquête composé de M. Jean-Marie Lemay, président du collège régional du Saguenay-Lac St-Jean, de M. Thomas Eugène Simard, directeur général du CRD, et du juge Guy Tremblay à titre de président du comité.

Entendre, étudier, faire rapport

Rappelons brièvement que le comité avait pour mandat de prendre connais-

sance des déclarations publiques des deux parties, d'entendre toutes les parties concernées, d'étudier tout autre fait qui pourrait lui être utile à la compréhension du conflit et enfin, de faire rapport au ministre Harvey 20 jours plus tard.

Au moment où il a nommé le comité d'enquête, le ministre avait clairement indiqué qu'il n'avait aucun effet de substitution à la conciliation déjà en place et que d'autre part cette nomination ne forçait en rien les deux parties à attendre le rapport du comité pour reprendre les négociations.

C'est au ministre lui-même que le comité devait remettre son rapport et seul ce dernier est habilité à utiliser comme il l'entend le contenu de ce rapport, d'autant plus que dans un tel cas, la loi exige le huis-clos de la part des deux parties concernées aussi bien que des membres du comité.

L'évacuation des wagons de chlore s'est faite mercredi matin, le 18

Vers 10 heures, hier matin, mercredi le 18, une équipe de la Compagnie de chemin de fer Roberval-Saguenay a procédé à l'évacuation des quatre wagons de chlore retenus à l'intérieur des usines Alcan d'Arvida depuis le début du présent conflit. Ces wagons contenaient quelque 185 tonnes de chlore. Compte tenu que ces wagons n'avaient pas été en opération depuis plusieurs semaines, des inspecteurs du Roberval-Saguenay, de concert avec ceux du

Canadien National, ont vérifié l'état des wagons avant que ces derniers ne soient acheminés sur les voies du Canadien National. On se rappellera qu'à plusieurs reprises de nombreuses discussions entre des représentants de la Société d'électrolyse et de chimie Alcan Ltée et ceux de la Fédération des Syndicats du Secteur Aluminium (FSSA) avaient eu lieu à ce sujet. Aucune entente n'était alors survenue entre les parties en regard avec une telle évacuation.

Depuis notre dernière édition...

Depuis la dernière parution de *Lingot*, le conflit qui sévit aux installations de la Société d'électrolyse et de chimie Alcan Ltée a suscité de nombreux commentaires et s'est entouré de nombreux événements.

Voici ces principaux faits :

- 5 août: Début de la normalisation de la situation: les employés-cadres commencent à réintégrer leurs bureaux et lieux de travail sous la protection des Sûretés municipales et provinciale.
- 6 août: La Société précise avoir offert à la FSSA que les grévistes poursuivent le piquetage sur certaines aires bien délimitées de la Compagnie. Le Syndicat refuse.
- 7 août: Début d'incendie aux installations du Chemin de fer Roberval-Saguenay à Riverbend (Alma).
- 10 août: Expulsion de plusieurs employés-cadres de la Société de leurs bureaux. Sur la rue Dubose, les locaux du Service de la Comptabilité, à cette occasion, subissent certains bris et dommages.
- 11 août: La Compagnie de Chemin de fer Roberval-Saguenay rappelle une cinquantaine d'employés dans ses différentes installations régionales. Rencontre des représentants de la Société et de la FSSA à l'hôtel de Ville de La Baie, à l'invitation de M. Hervé Tremblay, maire, et en présence de M. Ghislain Harvey, député du comté de Dubuc à l'Assemblée nationale. Le Commissaire enquêteur, M. André Roy, décide de la tenue d'un vote secret parmi les employés syndiqués des installations Alcan à Shawinigan, en vue de déterminer l'accréditation syndicale de ces employés.
- 12 août: Les employés sont de retour aux usines Lapointe et Saguenay. Les employés syndiqués du Roberval-Saguenay à Alma votent la grève.
- 13 août: Deuxième rencontre entre des représentants de la Société d'électrolyse et de chimie Alcan Ltée et de la FSSA à l'hôtel de ville de La Baie, en présence du maire de cette municipalité et du député de Dubuc.
- 14 août: Entente conclue entre les parties patronale et syndicale grâce à l'intervention et aux efforts du maire de La Baie, M. Hervé Tremblay, et du député du comté de Dubuc, M. Ghislain Harvey, à l'issue de longues discussions qui ont eu lieu depuis le 11 août, à l'hôtel de ville de La Baie.
- 16 août: Le comité d'enquête, formé le 28 juillet par M. Gérard Harvey, ministre du Travail, et présidé par M. le juge Guy Tremblay, doit remettre son rapport aujourd'hui au ministre du Travail.
- 17 août: Retrait des policiers de la Sûreté du Québec des aménagements portuaires de l'Alcan à Port-Alfred.
- 18 août: Une équipe de la Compagnie de Chemin de fer Roberval-Saguenay procède à l'évacuation des quatre wagons de chlore retenus à l'intérieur des usines d'Arvida depuis le début du conflit. Normalement, les wagons de chlore sont expédiés bien en-deçà d'une période d'attente de 30 jours. Du mois d'août 1975 au mois de mai 1976, par exemple, la moyenne d'attente, pour un total de 400 expéditions, a été de 7 jours. Le comité général du Conseil de ville d'Alma demande le retrait des forces policières des installations de la Compagnie Alcan à l'Isle-Maligne.
- 19 août: Devant le conflit sévissant aux usines de l'Alcan, le maire de Ville de Jonquière, M. Francis Dufour, convoque une réunion. Le commissaire enquêteur rencontre les autorités patronale et syndicale des deux usines Alcan à Shawinigan pour discuter de la date et des modalités du vote qu'il a ordonné le 11 août dernier.

Des cadres de l'Alcan subissent "une initiative locale"...

Plusieurs cadres de la Société d'électrolyse et de chimie Alcan Ltée ont été expulsés de leurs bureaux au cours de la journée du 10 août dernier, par un groupe plus ou moins imposant de grévistes de la FSSA, subissant ainsi les effets d'une "initiative locale" comme le laissant entendre sur les ondes d'un poste de radio régional M. Jean Halley.

Toujours est-il que "ces idées spontanées" ont tour à tour forcé la sortie de nombreux cadres, soit les employés du Service des relations publiques et du Service immobilier, les employés de la Société occupant des bureaux temporaires sur la rue Mellon, un groupe d'employés des Services de la comptabilité sur la rue Dubose, et enfin,

les cadres de la Société qui occupaient les écoles Saint-Joseph et Saint Patrick à Arvida.

Aux Services de la comptabilité de la Société, sur la rue Dubose, des dommages importants à des équipements coûteux ont été causés par les grévistes. A cet endroit, le personnel n'a pu reprendre possession de ses locaux qu'une fois que la police ait eu complété la constatation des dommages.

Par ailleurs, dès 13h 30, le personnel des Services des relations publiques et immobilier a pu regagner ses bureaux sous la protection de la Sûreté municipale de Jonquière. Sur la rue Mellon, un attroupement très important de grévistes n'a pas permis une telle réintégration le même jour.

Hausse du prix des lingots destinés à l'exportation

Moins de 10% du chiffre total des ventes d'Aluminium du Canada, Ltée sont depuis peu touchés par une hausse de prix. En effet, la principale filiale d'Alcan Aluminium Limitée a récemment annoncé que son prix du lingot d'aluminium de première fusion destiné à l'exportation est augmenté et porté à 48 CENTS (E.-U.) la livre.

Ce changement de prix ne s'applique qu'aux lingots d'aluminium que notre Entreprise vend à l'extérieur du Canada. Les lingots vendus sur le

marché canadien, les matières premières et les produits de transformation, qui complètent la gamme des produits Alcan et constituent le plus fort pourcentage du chiffre total des ventes d'Aluminium du Canada, Ltée, ne sont pas affectés par cette hausse de prix.

Le nouveau prix, qui couvre les coûts, assurances et le fret (c.a.f.) s'applique à tous les grands ports mondiaux, à l'exception de l'Amérique latine où le prix c.a.f. devient 49.5 cents la livre.

Le Lingot

Tirage: 11,700 copies

Journal industriel publié à Arvida par le Service des relations publiques de la Société d'électrolyse et de chimie Alcan Ltée. Pour tous les employés de notre entreprise dans la région.

Rédacteur en chef:
Ludovic-D. Simard

Secrétaire à la rédaction:
Charles-A. Carrier 3352
Journaliste: chronique économique: 3353
Raymond Arcand 3354

Aluminerie d'Isle-Maligne: [Alma] 662-6461
Jean-Jacques Marier poste 313

Abonnement: \$3 par an.

Imprimeur: Les Editions du Réveil Ltée,
73, du Vieux Pont, Jonquière.

Membre de l'Association internationale
de la presse d'entreprise.

Vingt et une fois gagnant de prix nationaux et
internationaux.

Adresse de nos bureaux:
340 rue Davis, C.P. 370
ARVIDA (Québec)
Code Postal: G7S 4K9

DEPOT LEGAL:
Bibliothèque Nationale, Ottawa
Bibliothèque Nationale du Québec